

# Séminaire intitulé "Echange d'expériences sur les meilleures pratiques et sur les services en faveur des personnes handicapées"

Genève, 17 septembre 2007



---

Document SIS-07/003-F  
Original: English

## PRESENTATION DU CONCEPT

### 1 Considérations générales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06), qui s'est tenue à Doha (Qatar), a créé une nouvelle Initiative spéciale, d'envergure mondiale, intitulée "Accès des personnes handicapées aux services de télécommunication". Elle a en outre demandé au Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT) d'aider les Etats Membres à mettre en oeuvre des initiatives et des activités dans le domaine des TIC en faveur des personnes handicapées, dans le cadre de ses programmes de travail, notamment au titre de la Question 20/1 dont l'étude est confiée à la Commission d'études 1. Il est donc impératif d'élaborer des politiques, des stratégies et des mesures appropriées pour remplir cette mission avec succès. Il est également nécessaire de travailler en étroite coordination sur le plan technique avec l'UIT-T qui, par l'intermédiaire de sa Commission d'études 16, a élaboré un certain nombre de normes relatives à l'accessibilité des personnes handicapées. Plusieurs autres organisations participent, elles aussi, à l'élaboration de normes dans ce domaine.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quelque 600 millions de personnes, soit 10% de la population mondiale, souffrent d'un handicap et environ 80% d'entre elles vivent dans des pays à faible revenu. Les personnes handicapées sont confrontées à des difficultés particulières pour accéder aux services de télécommunication/TIC et les utiliser. En vertu des principes de l'égalité des chances et de la non-discrimination et conformément à la Résolution 20 (Rév. Istanbul, 2002) de la CMDT, les personnes handicapées doivent pouvoir accéder aux télécommunications/TIC de la même façon que le reste de la population. L'intégration des personnes handicapées dans la société de l'information est donc une politique des Etats Membres de l'UIT. Par ailleurs, l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006 est le signe clair d'une volonté de traiter ce problème à l'échelle mondiale.

Les politiques en matière d'handicap ont évolué dans de nombreux domaines, notamment les soins de santé de base, l'éducation des enfants handicapés et la rééducation des personnes devenant handicapées à l'âge adulte. Grâce à ces politiques et aux principes d'égalité des chances et de non-discrimination qu'elles incarnent, les personnes handicapées peuvent aujourd'hui accéder plus facilement aux infrastructures urbaines et à l'enseignement et bénéficier de meilleures prestations en matière de soins de santé et de rééducation dans de nombreux pays développés.

## **2 Objectifs**

Compte tenu de la nécessité de fournir un accès inclusif aux télécommunications/TIC et du nombre limité de pays ayant mis au point des politiques et des cadres juridiques pour garantir l'accessibilité des personnes handicapées, le séminaire vise à:

- a) engager un dialogue sur la façon d'offrir aux personnes handicapées les conditions requises pour qu'elles aient dans la vie les mêmes possibilités que le reste de la population en suscitant une prise de conscience à l'échelle mondiale au sujet de l'importance de l'accessibilité de ces personnes aux TIC, dans la mesure où c'est là un moyen:
  - i) de favoriser leur intégration socio-économique,
  - ii) de réduire la fracture numérique et de fournir le même accès à tous, et
  - iii) d'exercer des droits fondamentaux;
- b) partager des données d'expériences avec des pays qui ont mis en oeuvre des politiques, des stratégies et des mesures visant à supprimer les obstacles qui entravent l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication/TIC;
- c) inviter les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT à travailler en partenariat avec le BDT ou à appuyer ses travaux en vue d'oeuvrer et de parvenir conjointement à l'intégration des personnes handicapées dans la société de l'information.

## **3 Groupes ciblés**

- Responsables de l'élaboration des politiques
- Régulateurs
- Entreprises de matériel informatique et de logiciels participant à la conception d'équipements et de services TIC spécialement adaptés aux personnes handicapées
- Fournisseurs de services
- Groupes d'utilisateurs
- Autres parties prenantes intéressées

## **4 Résultats**

Le séminaire aboutira à l'élaboration d'un rapport qui sera communiqué aux Etats Membres et aux Membres de Secteur. Ce rapport servira de document de référence pour sensibiliser les parties prenantes à la nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies de nature à promouvoir l'accès des personnes handicapées aux services de télécommunication/TIC. En outre, le séminaire aidera les Etats Membres et les Membres de Secteur à définir les meilleures pratiques auxquelles les fournisseurs de services de télécommunication/TIC devraient recourir pour fournir à ces personnes des services TIC et un accès à ces technologies, dans le cadre de projets et d'activités répondant aux besoins particuliers de cette catégorie d'utilisateurs.